

**Conseil communautaire du mardi 29 mars 2022 à 14 h
Salle Brière – Place pierre Sémard - Saint-Nazaire**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DELIBERATIONS :

Administration générale

Administration CARENE - Commission de délégation de services publics (CDSP) - Composition - Communication des listes - Election de dix membres (5 titulaires et 5 suppléants).

Ainsi, la liste 1 suivante a fait acte de candidature à l'élection des membres de la CDSP.:

- 1 Marie-Anne HALGAND
- 2 Eric PROVOST
- 3 Rémy RAHER
- 4 Xavier PERRIN
- 5 Jean-Louis LELIEVRE
- 6 Alain MANARA
- 7 Jean-Luc GUYODO
- 8 Sylvie CAUCHIE
- 9 Michel MOLIN
- 10 Lydia MEIGNEN

Après la tenue du scrutin, la composition de la Commission de délégation de service public de la CARENE est la suivante :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants :	58
Nombre de voix liste 1:	52
Nombre d'abstention :	6
Ne prend pas part au vote	0

Désigne, pour la durée du mandat, Mmes et MM. :

- en qualité de membres titulaires :
 - Marie-Anne HALGAND
 - Eric PROVOST
 - Rémy RAHER
 - Xavier PERRIN
 - Jean-Louis LELIEVRE

- en qualité de membres suppléants :
 - Alain MANARA
 - Jean-Luc GUYODO
 - Sylvie CAUCHIE
 - Michel MOLIN
 - Lydia MEIGNEN

appelés, à titre permanent pour la durée du mandat restant à courir à siéger au sein de la CDSP.

Administration générale

Administration CARENE - SEM SONADEV - Désignation des représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration – Approbation

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- désigne M. Eric PROVOST pour siéger au Conseil d'administration de la SEM SONADEV, en lieu et place de Jean-Jacques LUMEAU
- autorise M. Eric PROVOST à accepter, pour le compte de la CARENE, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration de la SEM,
- autorise notre représentant au sein du Conseil d'Administration à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées, notamment, les fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, de membre titulaire ou suppléant d'éventuelles commissions d'achats ou de comités techniques, de mandats spéciaux pour des missions particulières, etc. ;
- autorise M. Eric PROVOST dans l'hypothèse de sa nomination en tant que Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, à percevoir, à titre individuel, les indemnités que les instances délibérantes de la SEM auraient décidé d'instituer en application des articles L. 225-44 à L. 225-47 du Code de commerce, dans la limite d'une rémunération mensuelle maximum correspondant à l'indice brut 146.
- autoriser le Président, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Politique de la ville

1 - Politique de la Ville - Programmation 2022 - Appel à projets du Contrat de ville - Approbation.

En conséquence, je vous demande mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver la programmation 2022 relative aux thématiques : politique de la ville, développement économique, emploi, orientation, insertion, enseignement supérieur,
- Approuver le versement des subventions aux porteurs de projets, selon la répartition susvisée et représentant une participation globale de la CARENE de 152 094 euros répartie sur 24 projets,
- Autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits afférents sont prévus au budget principal de la CARENE, chapitre 65.

ADOpte A L'UNANIMITE

Administration générale

2 - Conseil de développement - Prise en charge de frais liés aux missions - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues de bien vouloir :

- Prendre acte de la désignation d'Aymeric AUGER, citoyen volontaire, par le Conseil de développement comme représentant et animateur au sein du Réseau 44 des Conseils de développement,
- Approuver le remboursement des frais liés à cette mission.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget principal de la CARENE, chapitre 011.

ADOpte A L'UNANIMITE

Administration générale

3 - Convention relative aux modalités de financement du centre de vaccination entre la Commune de Saint-Nazaire, la CARENE et ses autres communes membres – Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es collègues, de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention relative aux modalités de financement du centre de vaccination de grande dimension entre la commune de Saint-Nazaire, la CARENE et ses autres communes membres,
 - Autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la CARENE, chapitre 011.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Administration générale

4 - Administration CARENE - Désignation d'un représentant au sein de l'association Pays de la Loire Europe - Approbation.

En conséquence, je vous demande mes cher es Collègues de bien vouloir :

- Approuver l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Désigner M. PROVOST pour représenter la CARENE au sein des instances de gouvernance de l'association Pays de la Loire Europe ;
- Autoriser M. PROVOST à assurer la représentation de la CARENE dans le cadre des événements organisés par l'association Pays de la Loire Europe et à l'échelle européenne,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Administration générale

5 - Administration CARENE - Nantes Université.- Désignation d'un représentant - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuver la nomination de M. Eric PROVOST, représentant de la CARENE au sein du Conseil d'administration de Nantes Université.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Administration générale

6 - Administration CARENE - Ajout d'une copropriété - 84 boulevard de la Libération à Saint-Nazaire - Désignation des représentants - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Désigner Mme Marie-Anne HALGAND, titulaire et M. Eddy LE CLERC, suppléant comme représentants de la CARENE au sein de l'assemblée générale des copropriétaires de la copropriété sise 84 boulevard de la Libération 44600 Saint-Nazaire,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Politique culturelle Intercommunale

7 - Projet Culturel du Territoire (PCT) - Contrat Départemental de Projet Culturel de Territoire avec le Département de Loire Atlantique et l'Etat, Ministère de la Culture - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 2 à la convention Territoriale de développement culturel à conclure avec le Département de Loire-Atlantique et l'État, Ministère de la culture et de la communication, tel que joint à la présente délibération ;

- Approuver le programme opérationnel prévisionnel de la deuxième année et son plan de financement ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°2.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Habitat et Logement

8 - Programme Local de l'Habitat (PLH) - Arrêt du projet de PLH 2022-2027 de la CARENE – Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 de la CARENE.

ADOpte A LA MAJORITE (7 abstentions)

Commission Habitat et Logement

9 - Plateforme de rénovation énergétique de la CARENE – Convention cadre avec l'association ALISEE - Avenant n°2 - Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, je vous demande mes cher es collègues de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 à la convention cadre de soutien de la CARENE à l'animation de l'Espace Conseil FAIRE de Loire Atlantique tel que joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer le dit avenant.

Les crédits nécessaires et les recettes attendues ont été inscrites au Budget Principal 2022 – Autorisation de Programme n°17.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Habitat et Logement

10 - Opération de redynamisation par le logement du centre-ville et d'agglomération de Saint-Nazaire - Traité de concession d'aménagement - Avenant n° 4 - Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de redynamisation par le logement du centre-ville et d'agglomération de Saint-Nazaire,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Christophe COTTA, Jean-Claude PELLETEUR, Claude AUFORT, François CHENEAU, Thierry NOGUET, Marie-Anne HALGAND, Catherine LUNGART, Jean-Michel CRAND, Franck HERVY, Sylvie CAUCHIE, Xavier PERRIN, Céline PAILLARD, Eric PROVOST, Jean-Luc SECHET, Rémi RAHER Sylviane BIZEUL, Daniel SIMON, et Béatrice PRIOU ne prennent pas part au débat et au vote.

Commission Services au public et Cadre de vie

11 - Mobilités - Convention relative au financement et à la gestion de la ligne de transport en commun mutualisée entre La Baule, Pornichet et Saint-Nazaire - Avenant n°1 - Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, mes cher.es Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention relative au financement et à la gestion de la ligne de transport en commun mutualisée entre La Baule, Pornichet et Saint-Nazaire avec le Syndicat Mixte des Transports de la Presqu'île de Guérande,
- Autoriser le Président ou son représentant à le signer, ainsi que tout document y afférent.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget annexe Transport de la CARENE, chapitre 011.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Services au public et Cadre de vie

12 - Voirie – Quartier de la Trébaie à Saint-Nazaire – Quartier prioritaire de la Politique de la Ville – PRIR de Saint-Nazaire Agglomération - Création de voies de desserte d'une zone d'équilibre social de l'habitat – Déclaration d'intérêt communautaire - Approbation et autorisation

En conséquence, mes cher.es Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le classement en tant que voiries d'intérêt communautaire des trois voies de desserte à créer dans le cadre de l'opération susvisée, et telles que figurant au plan joint à la présente délibération ;
- Autoriser la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commission Services au public et Cadre de vie

13 - Convention de fonds de concours vélo entre la Commune de Trignac et la CARENE - Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues de bien vouloir :

- Approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 156 100 € à la Commune de Trignac pour les aménagements précités ;
- Approuver la convention de fonds de concours d'investissement à conclure avec la Commune de Trignac ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Cette dépense est affectée sur l'autorisation de programme n°30 du budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commission Services au public et Cadre de vie

14 - Gestion et Valorisation des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Approbation et autorisation de signature.

En conséquence, je vous demande, mes cher.es Collègues, de bien vouloir approuver le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés présenté en annexe.

ADOPTE A LA MAJORITE (6 abstentions)

Commission Finances

15 - Finances - Décisions modificatives (DM) n°1 - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Voter la décision modificative concernant le budget principal, le budget immobilier d'entreprise et celui des transports telle que retracée dans le document joint à la présente délibération ;
- Approuver la présentation budgétaire en autorisations de Programme / Crédits de Paiement sur le budget principal, le budget de l'immobilier d'entreprises et des transports telle que présentée dans les documents joints,
- Approuver le versement d'une subvention de 120 000 € à Saint-Nazaire Agglomération Tourisme.

ADOPTE A LA MAJORITE (5 abstentions)

Céline GIRARD, Jean-Claude PELLETEUR, Claude AUFORT, François CHENEAU, Thierry NOGUET, Marie-Anne HALGAND, Catherine LUNGART, Jean-Michel CRAND, Franck HERVY, Sylvie CAUCHIE, Béatrice PRIOU, Michel RAY, Sylviane BIZEUL ne prennent pas part au débat et au vote.

Commission Finances

16 - Finances - Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation et de foncier non bâti pour 2022 - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues de bien vouloir :

- Décider de maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,66 % pour 2022;
- Décider de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,82 % pour 2022 ;
- Autoriser le Président ou son représentant à procéder à la signature des états fiscaux pour la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Décider de mettre en réserve 100% de la différence de taux constatée, au titre de cette année, entre le taux maximum de CFE de droit commun (soit 26,37 %) et le taux de CFE effectivement voté hauteur (soit 25,66%), soit un taux de 0,71% mis en réserve.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commission Finances

17 - Finances - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Année 2022 - Approbation.

En conséquence, je vous demande mes cher.es Collègues de bien vouloir fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022 à 10,0 % pour l'ensemble des communes de notre agglomération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Développement économique et Emploi

18 - Syndicat mixte Atlanpole - Retrait de La Roche-sur-Yon Agglomération - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir approuver les conditions du retrait de la Roche-sur-Yon Agglomération du syndicat mixte Atlanpole.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Commission Ressources humaines

19 - Personnel - Tableau des effectifs.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Ressources humaines

20 - Personnel - Temps de travail - Prise en compte des sujétions particulières - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir approuver le dispositif de réduction de la durée annuelle du travail pour tenir compte des sujétions particulières dans les conditions exposées ci-dessus, celui-ci ayant vocation à entrer en vigueur à partir de l'année 2022.

ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)

Commission Ressources humaines

21 - Personnel - Avancement à l'échelon spécial - Détermination des ratios d'avancement - Approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir adopter les ratios d'avancement proposés pour l'accès à l'échelon spécial.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commission Ressources humaines

22 - Personnel - Poste de Coordinateur du Projet Culturel de Territoire - Renouvellement et approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement du poste de Coordinateur-riche du Projet Culturel de Territoire,
- Autoriser le recours à un agent contractuel,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal de la CARENE, chapitre 12.

ADOpte A LA MAJORITE (6 contre)

Commission Ressources humaines

23 - Personnel - Poste de Responsable Relations Publiques Internationales - Renouvellement et approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement du poste de Responsable du service des Relations Publiques et internationales,

- Autoriser le recours à un agent contractuel,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au Chapitre 012 du budget principal de la CARENE.

ADOpte A LA MAJORITE (6 contre)

Commission Ressources humaines

24 - Personnel - Contrat de projet - Poste de Conseiller Numérique - Création et approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver la création de cet emploi non permanent de conseiller numérique,
- Autoriser le recours à un agent contractuel par le biais du contrat de projet,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal de la CARENE, chapitre 012.

ADOpte A LA MAJORITE (6 contre)

Commission Ressources humaines

25 - Personnel - Contrat de projet - Poste de chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale - Création et approbation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver la création de cet emploi non permanent de poste de chargé-e de coopération du Contrat Territorial Global,
- Autoriser le recours à un agent contractuel par le biais du contrat de projet,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal de la CARENE, chapitre 012.

ADOpte A LA MAJORITE (6 contre)

Affiché conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, au siège de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, 4 avenue du Commandant l'Herminier, BP 305, 44605 Saint-Nazaire cedex

AFFICHE LE : - 4 AVR. 2022

Le Président,
David SAMZUN

